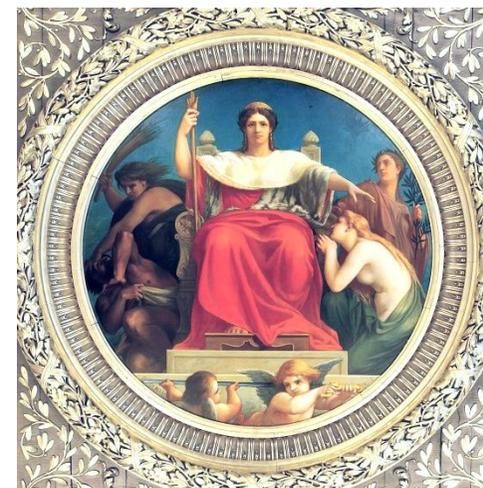


# COUR DE CASSATION



Pensée par l'architecte Coquart, la Grand'chambre est inaugurée en 1892. C'est dans cette salle d'audience que siège la première chambre civile, mais aussi la plus haute formation de jugement : l'assemblée plénière. Au mois de janvier, les membres de la Cour s'y réunissent lors d'une audience solennelle marquant le début de l'année judiciaire en France.



*Découvrez un lieu d'exception*

Créée en 1790, sous le nom de « Tribunal de cassation », la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire est rebaptisée « Cour » par Bonaparte, en 1804.

Le XIX<sup>e</sup> siècle offre à la juridiction suprême un écrin à la hauteur de sa mission.

Architecture, sculptures, tableaux... tout en ces lieux rappelle au visiteur le rôle capital joué par la Cour dans notre société : garantir une interprétation uniforme de la loi.

Située 5 quai de l'Horloge, sur l'Île de la Cité, la Cour de cassation occupe l'aile nord-ouest du palais de justice de Paris.



« La Glorification de la Loi », par Baudry, vient orner le plafond de la Grand'chambre en 1888.



Aux quatre angles de la salle d'audience, les grands souverains juristes (Justinien, Charlemagne, Saint-Louis et Bonaparte) veillent sur la Grand'chambre, qui vibre maintes fois au rythme de l'Histoire, comme en 1906, lorsque la Cour y réhabilita le capitaine Dreyfus.



## Deux mille ans d'héritage



Voilà plus de 2000 ans que l'on rend la justice sur l'Île de la Cité. Au IV<sup>e</sup> siècle, l'empereur Julien y institue la présomption d'innocence ; du V<sup>e</sup> siècle à nos jours, les régimes qui se succèdent font du palais édifié par les rois de France le cœur battant de la justice.

## Aux origines de la cassation

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Louis soustrait la justice au seul jugement de Dieu. Celle-ci, rendue par l'Homme, devient faillible et réclame l'institution d'un contrôle de la bonne application du droit : ce sera la mission du Conseil des parties, émanation du Conseil du roi, dont est l'héritière la Cour de cassation.

▼ *Galerie Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage*



◀ Contemporaine de la Sainte-Chapelle et voulue par Saint-Louis, la tour Bonbec, qui se distingue par ses créneaux et cheminées, a, jusqu'à la Révolution, accueilli les procès criminels. Elle servira également de prison à un assassin célèbre : Ravillac. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, elle est occupée par la Cour de cassation.



## Le premier étage, écrin historique



Sorti de terre à partir de 1861, à l'emplacement exact des anciens jardins royaux, le bâtiment de la Cour de cassation est édifié par les architectes Lenormand et Duc.



◀ Par un surprenant jeu de reflets, les tons irisés des vitraux de la galerie Saint-Louis frappent les baies de la chambre criminelle, se superposant ainsi à un plafond richement décoré.

En 1871, la Cour de cassation est l'un des lieux de pouvoir incendiés par la Commune. La salle d'audience qui accueille désormais la chambre commerciale échappe toutefois aux flammes. Son décor d'origine, de style Napoléon III, est donc resté intact.



◀ Le plafond de la chambre du conseil de la première chambre civile arbore en son centre, rayonnantes, les tables de la Loi : vous êtes ici dans le temple du droit. Non loin, Athéna, déesse de la sagesse, qui substitua la Justice à la Vengeance, veille sur le délibéré.

